les initiatives prises récemment à cet égard. C'est un commencement. Du reste, nous savons que dans différents pays, l'autorité militaire se préoccupe de la question des tuberculeux rejetés de l'armée et cherche à établir une entente avec les autorités civiles pour l'admission de ces malades dans des sanatoria.

Dr Ferrière.

PORTUGAL

RATIFICATION DE LA CONVENTION DE GENÈVE DE 1906

« Le premier soussigné déclare avoir remis et le second soussigné déclare avoir reçu, pour être déposé dans les archives de la Confédération suisse, l'acte de la République portugaise portant la ratification de la Convention pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne, du 6 juillet 1906.

En foi de quoi, les soussignés ont dressé le présent procès-verbal en un seul exemplaire, dont une copie, certifiée conforme, sera transmise par la voie diplomatique à toutes les puissances qui ont été représentées à la Conférence internationale de Genève.

Berne, le 12 juillet 1911.

Le Plénipotentiaire de la République Portugaise,
(sig.) Abilio Guerra Junqueiro.

Le Président de la Confédération suisse
(sig.) Ruchet. »